

- 1) s. EA V 2, 1463 (Nr. 1151). Stadt und Amt Zug war nicht durch B e a t II. Zurlauben vertreten.
- 2) s. ebenda 1676 Art. 78
- 3) s. EA VI 1, 6 (Nr. 10), spez. 1322 Art. 297. An dieser Jahrrechnung nahm dann auch Beat II. Zurlauben teil.
- 4) Bezüglich der umstrittenen Wahl eines Sigristen s. Rudolf/Birmenstorf 185-187

Kopie, wohl von der Kanzlei der Grafschaft Baden für Beat II. Zurlauben ausgestellt, Glosse von eben demselben. - AH 84, 70-71 - Blatt 71^r leer

27

1628 Juli 18., Paris

A

SCHREIBEN VON [BARTHELEMY] ROLLAND AN [ALT] AMMANN [UND DERZEITIGEN STADT- UND AMTSRAT KONRAD III.] ZURLAUBEN, "CHEV. DE L'ORDRE DU ROY [LUDWIG XIII.] ET CAPP.^{NE} D'UNE COMPAGNIE AU REG.^{NT} DES GARDES SUISSES DU ROY", ZUG

"Je suis fasché pour vostre consideration que l'ord.^{re} de suisse ne soye un peu mieulx reiglé affin que vous receussiez plus souvent de mes nouvelles, Aultresfoys nous avions des lettres tous les unze Jours, Et a present Elles sont toutes vieilles de troys semaines ou un moys. les vostres des 21. et 22. du passé me furent rendues avant'hier au soir. Par la 1.^{re} vous me mandez avoyr priz resollution d'envoyer Jcy un homme: expréz po.^r venir querir les hardes de feu M.^r vostre filz [F r a n z Zurlauben] et reliqua. Donc Je suis fort ayse et auréz veu par mes precedentes comme Je vous voullois disposer a ce faire, puis qu'il n'y avoyt point de certitude au despart de M. l'Ambassad.^r [François F o u q u e t, Vicomte de Vaux, dieser sollte sein Amt tatsächlich nie antreten]. Mais Il est a craindre que si cet homme est ja party Il ne demeure peut estre trop Jcy, attendu que Je n'ay encores peu avoyr raison de ce diable de meschant payeur de [Claude Loisel, Sieur] de f l a m b e r m o n t [Finanzbeamter], contre lequel Je prisse une contrainte et en escriviz hier encores a M.^r [Gardelt. Beat Thomas] S t o c k e r, Et d'ailleurs les hardes de vostre... . filz ne sont non plus arrivées, Et n'en entend plus parler. Po.^r les deux monstres de J o s s i e r [gleichfalls Finanzbeamter] vous avez esté adverty comme Je les avoyz reçeüz Et qu'il me tarde que ne les ayéz, sachant bien que vous en pouvéz avoyr affaire, J'estime que vous auréz a peü reçu du s.^r Bourgaudet [=Soldat Hans B u r k a r d]¹ ce que Je luy avoyz baillé po.^r vous rendre sur e[st] tant moins d'jcelles,

s'il eût peu tout porter Je le luy eusses volontiers baillé, Mais s'en ayant point d'ordre de vous J'apprehendoys qu'il n'en arrivast quelque malheur, attendu le temps ou nous sommes [- Hugenottenkriege? -]; Pour trouver des seckins vous ne sçauriez croire qu'il s'en trouve peu a paris po.^r les raisons que Je vous ay mandées, Et si J'en donne un solz de la piece, Et d'ailleurs l'on ne pése point l'or Jcy, Neantmoins Je prendz garde tant que Je puis qu'il n'y en aye ny de legers ny de faulx, s'il s'en trouve parmy les ... [91] que J'ay bailléz aud. s.^r Bourgaudet Il les pourroyt avoyr changés Car Je les avoys tout peséz et les ... [120] pistolles aussy. Mais Je le tiens trop honest homme et trop fidelle po.^r cela. tant y a que Je ne me dessaisiray point du reste qu'entre les mains de celluy que me commanderéz. Par vostre seconde vous croyéz que J'ay en eu quelque fascherie po.^r voz affaires. Mais Je vous supplie de ne vous point persuader cela, Car Je n'en ay autre que celle que les longueurs et meschantes vollontéz de ces diables de Tresoriers me causent, Voyant que Je ne vous puis servir et donner du contentement comme Je voudroys, Vous assurant que J'ay aultant de passion et d'affection a vous rendre service qu'a aucun autre que Je cognoisse; Et que si vous pouviéz lire dans mon Coeur vous y trouveriez vostre pourtraict au naturel, me pouvant dire plus Zurlauben que Rolland, Car Je le recognoys tous les Jo.^{rs} par mes mouvemens, lesquels me portent plustost a la sollicitation de voz affaires qu'aux miennes. Si vostre homme n'est encores party Je ne seroys pas d'adviz qu'il se meist en chemin que nous n'eussions reçu l'argent de flambermont et les hardes affin qu'il ne vous feist pas Jcy des fraix par un long sejour, Si J'avoys la contrainte que Je demande tous les Jo.^{rs} a ... Stocker Je le feroys mettre en prison et vendre tout ses meubles du Jour au lendemain s'il ne me payoit, Et si Je ne craignois de vous faire des fraix Je seroys Ja allé a la Court po.^r la poursuivre moymesme, J'en ay escrit a M.^r le [Garde-]Collonel [Johann Ulrich] G r e d e r, et a M.^r l'aumosnier [Johann S t u d e r] Et prié un Advocat du Conseil de mes amys de conduire cett'affaire luy ayant baillé toute les sommations que J'ay faict aud. flambermont, De façon que cela estant nous en aurons peut estre raison bien tost. Je vous remercie ... du present que me faictes quj ... [surpasse] veritablement tous les services que Je vous puis avoyr rendûz, Mais vous avez le coeur si noble et si genereux que vous ... [méritez] mieux que l'on vous soit obligé que de l'estre a autrui, Ce n'estoyt pas ma resollution de l'accepter. Mais J'ay esté enfin conseillé de le faire de peur que vous ne creussiez que Je ne voulusse abandonner le soing de voz affaires, et mespriser ce quj vient de vous. Je feray

donc tous mes effortz ... de vous faire recevoir les 4 monstres pourveu que ... Stocker m'envoye les Roolles des deux dernieres avec lad. Contrainte et seray contrainct de les convertir en pistolles faulte de trouver des Polonoys [=Bologna?]. A quoy neantmoins Je travailleray avec soing et dilligence po.^r en ... [recevoir] le plus que Je pourray. Po.^r nouvelles du siege [von La Rochelle] Jl ne se dict chose quelconque sinon qu'ils [gemeint die dort eingeschlossenen Hugenotten] attendent tousio.^{rs} les Angloys [gemeint deren Flotte], Mais nous avons Jcy adviz qu'ilz n'ont pas envie de s'y aller faire battre encores une foys, Ains qu'ilz rodent toutes les costes de la france po.^r surprendre quelque port et descendre en terre affin de faire une diversion Mais Dieu y pourvoira s'il luy plaict ...

Mardy prochain Je vous escriray ceque nous aurons fait ou si l'on m'aura envoyé la Contraincte de la Cour et les hardes de feu M.^r le lieutenant [Franz Zurlauben, dieser verstand sich trotz seines Ranges als kommandierender Hauptmann stets bloss als Leutnant seines Vaters] Affin que vous fassiez partir vostre homme quand Jl sera temps."

1) s. AH 62/141

Original, mit Siegel - AH 84, 72-73

28

1623 Juni 1., Poitiers

A

SCHREIBEN VON [GARDEHPTM. FRANZ] ZURLAUBEN AN [DEN LANDSCHREIBER DER FREIEN AEMTER], BEAT II. ZURLAUBEN, ZUG

"Ces soldats [die der Adressat vermutlich in den Freien Aemtern erworben hatte] estant arrivez a poinct lorsque l'on parloit de faire Monstre & apres icelle faicte Voyant d'un Costé que le payement marchoit si Lentement & de L'autre que quelques'un n'avoit de Volounteé de servir d'avantage Je les ay Congediez. Vous envoyerez a Vostre Commodity une demy douzaine d'aultres bons & Grands soldats. Je Croy Vous Renvoyer bien tost le [Hans] S c h n i d [e r] & satisfairay par iceluy tant qu'jl me sera possible a Vous demandes. Excepté pour ce que Vous m'escrivez de menage que Je doibt faire pour Vostre Contentement. Je ne scay si Vous batissez des Chateaulx en Espagne ou si Vous Vous Croiez omnia ab Ephipio pendentia Aurea esse, ou si le Commun proverbe Regne que quoplus sunt potae plus sitiuntur aquae. Au Reste Je despens le moins que